

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 -12-19

Séance du 18 décembre 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

Représentés : 3

Absents excusés : 2

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

**BUDGET
DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

**DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE
N°2**

EXERCICE 2018

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, GIACALONE,
LALESART, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ, TROGNO, Messieurs,
BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO,
OLIVIER, PATOILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE
(procuration à Madame Sabine GIACALONE), Olivia MOTUS-
JAQUIER (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Isabelle
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire).

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Madame Béatrice AIELLO, Monsieur
Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20181218-DEL20181219-BF
Date de télétransmission : 19/12/2018
Date de réception préfecture : 19/12/2018

A la demande de Monsieur le Trésorier et afin de procéder au transfert du service de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, il convient de régulariser d'anciennes opérations liées à la contrepassation des ICNE (entre 2001 et 2002).

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision budgétaire modificative suivante sur le Budget de l'Assainissement Collectif – exercice 2018 :

EXPLOITATION

DÉPENSES			
		Libellé	Montant €
Chapitre 011	Compte 6228	Rémunérations d'intermédiaires	3 720,06
Chapitre 66	Compte 66112	ICNE	-3 720,06
TOTAL DÉPENSES			0,00

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte la décision budgétaire modificative n°2 proposée sur le Budget de l'Assainissement Collectif - exercice 2018

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY